

Liberté Égalité Fraternité

Professeurs et personnels d'éducation stagiaires du second degré Webinaire # 3

Ce séminaire débutera dans quelques minutes.

Vos micros et caméras sont désactivés néanmoins vous pouvez interagir avec les animateurs par écrit via les Q/R



Présentation du webinaire

Raphaële Lombard-Brioult

Déléguée académique à la formation

2



Une série de rencontres institutionnelles avec les stagiaires second degré





Déroulé

Introduction

Intervention de Marine Lamotte d'Incamps

Temps 1

L'entretien professionnel

Temps 2

La fin de l'année de stage

Temps 3

Le mouvement

intra-académique



Introduction

Marine Lamotte d'Incamps Directrice des ressources humaines



L'entretien professionnel Point de vue administratif

- Arrêté du 28 août 2020
- JO 0212 du 30 août 2020

Olivier Hervy

Chef de division adjoint de la DPE



Qui?

Concernés:

- concours 2020 pas d'oral d'admission
- y compris concours interne
- •y compris les stagiaires dans le supérieur

Non concernés :

- •les stagiaires ante-session 2020
- •en renouvellement
- en prolongation
- •anciennement en report de stage



Quand? Comment?

Du 22 mars au 16 avril

- Convocation par courriel
- Visio dans un cas particulier
- Confinement général ?

Une commission

- 2 membres
 - 1 inspecteur de la discipline
 - 1personnel de direction ou un membre du corps de l'auditionné

Déroulé

- 30 minutes
 - 10 mn présentation d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours.
 - 20 minutes d'échanges avec les membres de la commission.

Pas de support, ni de note, ni de remise de document



Au final

Comment cela se matérialise t-il?

• Fiche d'avis avec 3 appréciations possibles : Favorable, défavorable, réservé

Valeur de l'avis :

• L'avis sera une des pièces versées au dossier stagiaire pour la validation de son stage avec l'avis de l'inspecteur, l'avis du chef d'établissement et l'avis de l'enseignement supérieur. Il n'a pas plus, ni moins de valeur que les autres.

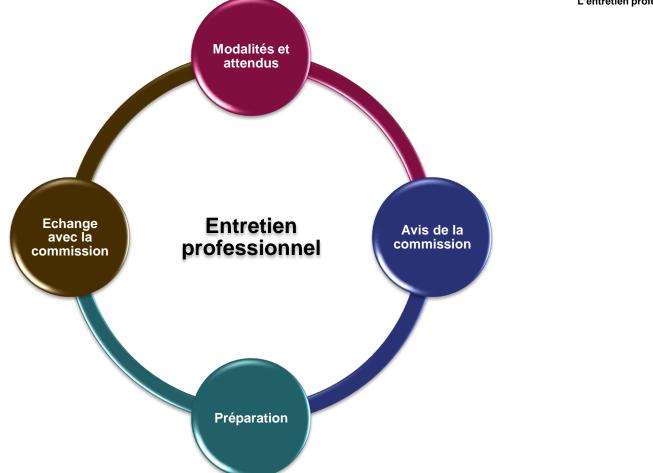
L'avis pourra être consultable comme les autres documents relatifs au stage.



L'entretien professionnel En pratique

Corinne Escales
Hassan Sidri
Valérie Legallicier
Xavier Gabilly
Inspecteurs référents formation







Modalités et attendus

Présentation

- Situation professionnelle (contexte problématique)
- Analyse (démarche réflexive apport théorique)
- Choix (explicitation argumentation)

Echange avec la commission

- Ecoute Interaction
- Explicitation argumentation
- Adaptation



Avis de la commission

		Satisfaisant	À consolider	Insuffisant
2 /	Communication (forme) : respect de la durée de la présentation, attitude, clarté de l'expression.			
Présentation par le stagiaire d'une situation professionnelle	Qualité de l'analyse de la situation professionnelle vécue pendant l'année en cours			
	Pertinence des choix que le stagiaire (ou le maître en période probatoire) a été amené à faire au regard de ses obligations professionnelles et du référentiel de compétences			
	Communication (forme): positionnement vis-à-vis de la commission, qualité de l'échange et de l'argumentation.			
	Capacité d'analyse et de réflexivité dans les domaines de compétences suivants :			
Échange avec la commission consécutif à	l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction			
la présentation par le	Les compétences relationnelles, de communication et d'animation			
stagiaire (ou le maître en période probatoire)	Pour les personnels enseignants : les CP liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique.			
	Pour les personnels d'éducation : les CP liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement.			
	Pour les psychologues de l'éducation nationale : les CP liées à l'apport spécifique du Psy-EN pour la réussite de tous les élèves			
Avis de la commission d'entretien professionnel concernant la capacité d'analyse et de réflexivité par rapport à la pratique professionnelle de l'année en cours de		Favorable	Défavorable	Réservé
Appréciation littérale :				



Préparation et échange avec la commission

Capacité d'analyse et de réflexivité relativement à la pratique professionnelle de l'année en cours, dans les domaines de compétences suivants :

L'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.)

Les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement

Pour les personnels enseignants, les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

Pour les personnels d'éducation, les compétences professionnelles liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement.

Pour les psychologues de l'éducation nationale : les compétences professionnelles liées à l'apport spécifique du psychologue de l'éducation nationale pour la réussite scolaire de tous les élèves, au sein de la communauté éducative et auprès des partenaires extérieurs spécialisés.



Les références réglementaires

<u>Bulletin officiel du jeudi 26 mars 2015</u> fixant Les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains lauréats des concours 2020 de l'Education nationale :

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo13/MENH1506379N.htm

<u>Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours :</u>

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042284691

<u>BOEN du 24 décembre 2020</u> Entretien professionnel des lauréats de la session 2020 de certains concours de recrutement en vue de leur titularisation – Modèle d'avis rendu par la commission :

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo49/MENH2035943X.htm



La fin de l'année de stage

Laure Gatepaille

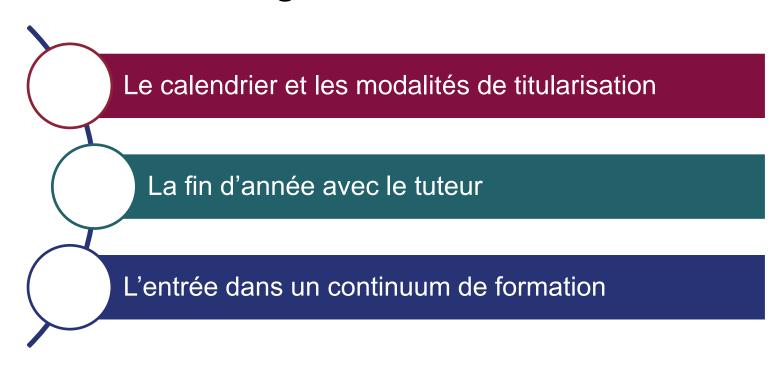
IEN-ET EG mathématiques physique-chimie

Antoine Broussy

IA-IPR histoire-géographie



La fin de l'année de stage





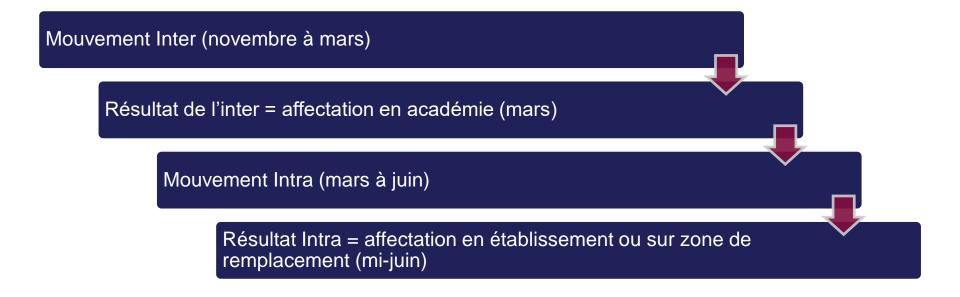
Le mouvement intra-académique

Cécile Meyza

Coordonnatrice mouvement DPE



Les étapes du mouvement





Des règles communes quelque soit votre académie d'affectation

Un mouvement qui suit des règles nationales tout en intégrant des spécificités académiques.

- Les stagiaires sont participants obligatoires au mouvement intra académique.
- La procédure de participation au mouvement est la même qu'à l'INTER, dématérialisée grâce à l'application I-PROF/SIAM.
- Les priorités légales sont les mêmes et constituent le cœur du barème.
- Les droits acquis au mouvement INTER, restent acquis à l'INTRA, il n'est pas nécessaire de fournir à nouveau les pièces justificatives sauf pour les demandes au titre du handicap.
- Une bonification non demandée ou non obtenue à l'INTER, ne pourra pas être accordée à l'INTRA.



Des spécificités académiques

- Des barèmes établis par chaque académie dans le respect des priorités légales et déclinés dans les lignes directrices de gestion propres à chacune.
- Des calendriers différents.
- Des types de vœux différents
- Des valeurs de bonifications différentes, même pour les priorités légales
- Des bonifications particulières tenant compte des spécificités académiques peuvent exister
- Des modalités de traitement différentes



Vous n'avez pas obtenu l'académie de Versailles

Les règles du mouvement INTRA sont définies par chaque académie dans le cadre fixé par la note de service ministérielle du mouvement.

- Les personnels de l'académie de Versailles participant à la phase intra-académique d'une autre académie, doivent participer dans leur académie d'accueil.
- Vous trouverez des informations sur le calendrier du mouvement, les barèmes, les modalités de traitement des demandes dans votre nouvelle académie :
 - sur le site internet de votre future académie. (Ex : www.ac-lyon.fr, pour Lyon, www.ac-aix-marseille.fr pour Aix-Marseille, ...).
 - sur le portail des territoires de votre académie accessible par le comparateur de mobilité sur le site ministériel.
- Votre dossier administratif reste géré par les services de la DPE jusqu'au 31 août 2021.
- L'accès au serveur SIAM est disponible sur votre espace IPROF habituel.



Vous avez obtenu l'académie de Versailles

4 mars 2021	Parution de la circulaire		
entre le 11 mars et le 16 mars 2021	•Webinaire# 4 spécial Intra de Versailles		
du 11 mars 2021 à 12h au 25 mars 2021 à 12h	•La saisie des vœux sur SIAM		
4 mai 2021	Affichage des barèmes provisoires sur SIAM		
jusqu'au 26/05/2021	•Demande de modification des barèmes		
28 mai 2021	Affichage des barèmes définitifs sur SIAM		
9 juin 2021	•Résultats du mouvement INTRA 2021		





La division des personnels enseignants (DPE)

DPE 4

- EPS, CPE, PSYEN
- ce.dpe4@ac-versailles.fr

DPE 6

- Lettres, Histoire-Géographie
- ce.dpe6@ac-versailles.fr

DPE 8

- Langues (dont langues rares)
- ce.dpe8@ac-versailles.fr

DPE 5

- Professeurs de lycée professionnel (PLP)
- ce.dpe5@ac-versailles.fr

DPE 7

- Mathématiques, Sciences Physiques, SVT
- ce.dpe7@ac-versailles.fr

DPE 9

- Arts plastiques et appliqués, Documentation, Économie Gestion, Musique, Philosophie, SES, STI, STMS, Technologie
- ce.dpe9@ac-versailles.fr



Toujours indiquer votre nom et votre discipline dans l'objet du mail



Liberté Égalité Fraternité

Page dédiée aux personnels stagiaires :

http://www.ac-versailles.fr/cid105575/nouveaux-personnels-d-enseignement-et-d-education-du-second-degre-stagiaires.html



Suivez toute l'actualité de l'académie sur :



http://www.ac-versailles.fr